



# COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TENNIS DE TABLE DE PARIS

Correspondance : 1-3 Rue de la Poterie - 93200 SAINT DENIS

Téléphone : 01 48 09 21 45

Courriel : [secretariat@paris.tt.com](mailto:secretariat@paris.tt.com) - Site Internet : [www.paristt.com](http://www.paristt.com)

## COMMISSION SPORTIVE DÉPARTEMENTALE 12 DÉCEMBRE 2014

### PRO C È S V E R B A L

Membres de la Commission présents : Guillaume Decreton – Erwan Guillou – Benoît van Es  
– Romuald Delavergne - François Daniel

#### 1. But de la « réunion »

Etudier la réclamation du capitaine de Reuilly 9 concernant la rencontre JUMP 14 – ESP.  
REUILLY 9 comptant pour la journée de Rang 5 (Journée 7) du Championnat de France  
Départemental, Division 2 Poule C.

#### 2. Rappel des faits

Le capitaine de Reuilly 9 a fait la réclamation suivante à la fin de la rencontre qui n'avait pu  
arriver à son terme :

**« La mauvaise organisation de la salle (tables prêtes à 20h20 et la mauvaise organisation de  
l'équipe Jump (feuille de match absente au début de rencontre et remplie uniquement à 21h) à  
conduit à ne pouvoir terminer la rencontre avant minuit, heure de fermeture de la salle. Par  
ailleurs, un membre de la JUMP, non titulaire dans l'équipe JUMP 14 a mis des informations  
erronées sur la feuille de match, conduisant à devoir la refaire et perdre de nouveau du temps »**

#### 3. La discussion

Avant tout, il a été porté à l'attention de la CSD que le double A n'avait pas été joué et  
donc pas joué dans l'ordre de la feuille de rencontre comme le stipule le règlement.  
La Commission Sportive a d'abord demandé aux responsables de la Jump de s'expliquer au  
sujet de ce retard.

La réponse a été la suivante :

« - La feuille a du être refaite après que le match ait été arrêté car un jeune croyait que les matchs non joués étaient perdus par 2-0 ...cela n'a donc aucunement impacté la rencontre et ne doit pas être considéré

- Tables prêtes à 20 h 20, oui, le temps de récupérer la salle en dégageant le hip hop et de monter les 12 tables de compétition et les aires de jeu, c'est souvent le cas.

- Feuille de match remplie à 21 h, peut être car je ne me rappelle pas exactement les horaires mais très clairement remplie par Reuilly a cette heure là ...car le capitaine chez nous a eu la feuille vers 20 h 30 et l'a rempli a peu près dans la foulée.

Le problème c'est que le capitaine est un jeune senior et n'a pas su s'imposer, Le match a démarré parce que j'ai bougé tout le monde et quand j'ai demandé au capitaine pourquoi ils n'avaient pas encore démarré, il m'a répondu que les joueurs de Reuilly lui avait dit qu'ils voulaient encore s'échauffer...

Notre équipe était composée de 3 jeunes et de 3 jeunes seniors (25 ans environ) dont c'est tous la première ou deuxième année de compétition senior donc ça m'étonnerait que les tables aient été bien occupées.

L'équipe adverse était composée en majorité de vétérans pas pressés que les matchs s'enchaient. »

#### 4. La décision de la Commission

Après vote, la Commission Sportive Départementale prend les décisions suivantes :

- La réclamation est non fondée, les deux équipes ayant chacune leur part de responsabilité dans le retard.
- Rappelle aux deux équipes les règles de base de la gestion d'une rencontre sans Juge Arbitre commissionné :
  - + C'est le Capitaine visiteur qui a la charge de la gestion de la rencontre (envoi des matchs, report des scores des parties, etc.)
  - + Les parties doivent être impérativement lancées dans l'ordre de la feuille de rencontre. Il est difficile de porter réclamation alors que dans le même temps des règles importantes n'ont pas été respectées
- Déclare un résultat de parité 18-18 sur la rencontre, le double A n'ayant pas été joué, donc non joué dans l'ordre, le résultat final est celui du score avant la première partie non jouée dans l'ordre.

Procès Verbal établi le 12 décembre 2014  
Pour la Commission Sportive Départementale  
du Comité de Paris de Tennis de Table

